

Le SABATIN au fil du temps N°10

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, je me suis rendu à l'invitation des Maires, aux vœux des Communes de Bérulle, Vulaines, Villemoiron, et bien sûr Aix.

Les discours, ne furent pas les mêmes bien évidemment, mais néanmoins, ils avaient un point commun : ne pas se laisser imposer un pessimisme généré par la baisse des aides de l'Etat pour un total de 28 milliards d'euros mais au contraire relancer la machine, investir.

Je vous l'ai dit lors de la présentation des vœux du Conseil le 10 janvier, nous n'échapperons pas à la baisse des aides de l'Etat (- 11 000 € par rapport à 2013) mais notre Commune n'est pas ou peu endettée. Nous avons donc la volonté de continuer nos investissements dont le principal sera pour cette année la réfection complète de l'Impasse des Vieux Terriers.

Ces vœux furent l'occasion de remercier Ginette Jarry qui a tenu le point lecture pendant 53 ans. Ginette a profité du déménagement de celui-ci, en juillet 2014, pour passer la main à Maryline, Marie Laure et Evelyne.

Merci Ginette pour ce long bénévolat, pour l'animation que cela a créée dans la Commune, pour le goût de la lecture donné aux sabatins petits et grands.



La venue du petit Léo en ce début d'année a modifié le rituel du repas dit de « la galette ». Un après midi jeux a été organisé par les membres de l'association, au cours duquel les participants ont pu déguster la traditionnelle galette des rois.



01/04/15

Dès le 19 janvier le Conseil s'est réuni et a fixé le prix de vente de l'eau à :

- 0,88 €/m³ pour une consommation égale ou inférieure à 500 m³
- 0,92 €/m³ pour une consommation supérieure à 500 m³

À noter la stabilité du prix de l'eau depuis octobre 2010 pour une consommation inférieure ou égale à 500 m³

Le Budget spécifique de l'eau a été supprimé et incorporé à notre budget général en 2007. La vente d'eau est importante pour notre Commune puisque nous vendons 120 000 m³/an. Cela nous permet d'entretenir les canalisations ainsi que tout le système de distribution tel que château d'eau, bêche de reprise de la Bouillarde, captage communal, et de rembourser notre emprunt souscrit en 2008 qui se termine en 2018, le surplus des recettes nous aidant à financer nos investissements

Par une nuit sans lune, les députés au milieu de la nuit, ont voté par amendement en catimini. « Le transfert obligatoire aux intercommunalités des compétences eau ». C'est donc la Communauté de Communes qui gèrera notre eau à partir de juin 2017 avec les conséquences que cela pourraient engendrer sur l'entretien du matériel de distribution de l'eau ainsi que sur le prix du m³. Le texte parti au SENAT est revenu acté dans la loi.



Le mois de février est le mois du théâtre à St Benoist. Le Patrimoine Sabatin, organisateur de cette manifestation fait toujours carton plein. Comme d'habitude la salle des fêtes était comble et les spectateurs se sont réjouis de voir de jeunes retraités si bien choyés après une fugue de 30 kms. Merci à COME 10 de nous avoir si bien divertis.



La réunion du Conseil du 03 mars, a permis de voter le compte administratif.

Il s'agit de vérifier les dépenses et les recettes de l'année écoulée et de reporter le résultat sur le budget suivant.

La différence entre les recettes et les dépenses fait apparaître un solde positif de 92 300 € en 2014. En y ajoutant le solde excédentaire des années antérieures le montant à reporter en recettes de fonctionnement est de 251 044 €.

Les résultats du compte administratif 2014 ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil.

Nous avons augmenté d'une façon importante notre trésorerie et cela provient, d'une part de la baisse de nos investissements en 2014 et d'autre part d'une gestion plus serrée des dépenses de fonctionnement qui d'année en année n'augmentent pas malgré une hausse constante des prix ou tarifs.

Le Conseil a approuvé lors de sa réunion du 02 avril le budget 2015, Fonctionnement et Investissement, ainsi que les taux d'impositions.

Principaux Investissements 2015

- Limiteur d'intensité : 4 000 €. Cet investissement confié au Syndicat départemental d'électricité de l'aube va nous permettre d'abaisser l'intensité de nos lumières la nuit sans pour autant les éteindre et par conséquent d'alléger d'autant notre facture d'électricité.
Date des travaux mai 2015 ;

- Étude archéologique sur le terrain des Cornées : 25 000 €. Cet investissement, confié à la DRAC Champagne Ardenne (Direction Régionale des Affaires Culturelles) va débiter cette année sur le terrain des Cornées qui est destiné à devenir un lotissement.
Les fouilles archéologiques sont obligatoires avant tout commencement de VRD.
Date des fouilles au bon vouloir de la DRAC ;

- Parcours de santé : 4 000 €. Cet investissement sera implanté sur le terrain de la salle des fêtes, il s'agit d'un investissement ludique pour jeunes et moins jeunes ;
Date des travaux avril 2015 ;

- Réfection de l'Impasse des Vieux Terriers et aménagement de bordures en rive de la RD 211 : angle ancienne maison Collot/Voie Romaine 96 000 €. Cet investissement est confié au SDEA, SDDEA, ADAM:

SDEA pour la pose de candélabres dans la partie non éclairée (ancienne propriété de la SCI de la Garenne)

SDDEA l'ensemble des compteurs d'eau seront ressortis des propriétés pour une lecture plus facile lors des relevés de compteurs

ADAM pour la réfection de la chaussée avec pose de puisards et bordures afin de canaliser les eaux pluviales, de plus le trottoir à l'angle de la maison Collot/voie Romaine va être repris afin de canaliser l'eau

Date des travaux juin 2015 ;

Il s'agit là d'un chantier important et d'ores et déjà, je demande aux habitants de cette rue d'être compréhensifs pour le désagrément que cela va engendrer. Mais les travaux sont devenus nécessaires au vu de la dégradation de la chaussée;

Achat de tables et chaises pour meubler l'ancienne salle de classe 2 600 €. Cet investissement va permettre à ceux qui le désirent, associations ou autres de se réunir dans ce lieu qui, je vous le rappelle, abrite déjà l'ADMR.

Date de l'agencement mai 2015

Total des investissements 155 200 €

Malgré ces temps difficiles ou incertains, le Conseil, a validé les différents investissements lors du vote du budget. Les taux de taxes restent au même niveau et ceci nonobstant les nuages qui s'amoncellent sur les petites communes, pertes de compétences, mariage forcé ou fortement conseillé entre communes, baisse des dotations etc Nous rentrons dans une zone de turbulences et les communes telles que nous les connaissons appartiennent vraisemblablement déjà au passé. Du reste Yves Fournier dans son éditorial d'Aix Info n°98 écrit « le Conseil municipal lors de sa dernière séance a proposé d'étudier avec ceux qui sont nos voisins et avec qui nous partageons beaucoup, l'éventualité de la création d'une commune nouvelle. »

L'idée est belle et bien dans l'air.

Les Hameaux n'étaient-ils pas Communes avant de devenir Hameaux ?

L'impression qui ressort de tout ceci est qu'à terme il ne restera plus comme échelons que la région et l'intercommunalité, je devrais dire l'intercommunalité/communes.



Au vu de l'excédent constaté lors du vote du Compte Administratif et des investissements à réaliser le Conseil a décidé à l'unanimité de reconduire les taux d'imposition 2014 :

Taux votés :

Taxe d'habitation :	17,16% soit	➡	37 906 €
Foncier bâti :	13.95% soit	➡	99 240 €
Foncier non bâti :	15,07% soit	➡	9 419 €
Cotisation foncière des entreprises:	14,09% soit	➡	111 353 €

À noter que nous participons à l'entretien des Communes moins favorisées pour un montant de 93 000 €

Dotations de l'Etat 25 100 € (en diminution de 43% par rapport à 2013)



Napoléon s'invite au point lecture.

Le point lecture de Saint Benoist sur Vanne a accueilli l'exposition Napoléon dans l'Aube réalisée par la Bibliothèque départementale de prêt-Conseil Général de l'Aube.

Cette exposition, ouverte à tout public a rencontré un franc succès auprès des enfants de l'école. Ils ont pu travailler de façon ludique sur la vie de l'illustre personnage. L'exposition a retracé les jeunes années de Bonaparte à Brienne le Château et mis un accent particulier sur la campagne de France dans l'Aube durant l'hiver 1814. Sur le déclin, seul face à l'Europe, Napoléon a reconstitué une armée, mené bataille en Champagne, remporté quelques victoires non décisives. Suivront rapidement la déchéance de l'Empereur et son exil sur l'île d'Elbe.



photos et texte de Maryline Moreau

SIVOS DES CINQ VALLEES

Le SIVOS gère les écoles du R.P.I.

Le Budget du SIVOS a été voté à l'unanimité par les représentants des cinq communes qui adhèrent à ce syndicat. L'augmentation importante des salaires qui passent de 107 000 € à 125 000 € est due à la modification imposée par l'Etat des rythmes scolaires. Ce poste représente 65% des dépenses de fonctionnement.

Quant aux communes, elles participent à ce budget pour un montant de 115 000 €. La part de St Benoist est de 22 000 € pour 19 enfants scolarisés.

SIVU DES ECOLES DE LA VANNE

Le SIVU gère la construction scolaire

Le budget a été voté par les trois communes qui ont participé à la construction du « groupement scolaire »

Budget voté à l'unanimité, nous n'avons en dépenses que les emprunts et en recettes que l'abondement des communes à hauteur de ces mêmes emprunts. La contribution de St Benoist à ce syndicat est de 25 000 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le conseil communautaire a voté le budget à l'unanimité, et a décidé de reconduire pour 2015 les taux d'imposition 2014.

Taxe d'habitation : 3,55 %

Taxe foncière : 2,98 %

Taxe foncière non bâtie 3,36 %

Taxe foncière des entreprises 2,75 %

Taxe des ordures ménagères 13,69 %

Les taux de taxes n'ont pas bougé depuis la réforme de la taxe professionnelle soit depuis 5 ans

Deux projets importants ont été budgétisés : la construction de l'école de musique et celle de la maison de santé pluridisciplinaire.



Le bruit :

Je tiens à vous rappeler que la Préfecture de l'Aube a pris un arrêté pour limiter le bruit les week end et jours fériés.

Je vous demande de prendre toutes mesures afin que les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants tels que tondeuse à gazon, tronconneuse, bétonnière etc ne soient pas cause de gêne pour le voisinage.

L'arrêté du 03 juillet 2000 a été modifié le 22 juillet 2008 puisqu'il a supprimé l'autorisation de faire du bruit le dimanche

Les travaux bruyants ne sont donc autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h 00

Je vous demande de bien vouloir respecter ces horaires, afin que nous ne nous retrouvions pas dans des situations absurdes.



Un peu d'histoire

« Le général Alfred Jodl signe dans la nuit du 6 au 7 mai 1945, à 2h41 du matin, la capitulation sans condition de l'Allemagne. Quelques mois plus tard, il sera condamné à mort par le Tribunal de Nuremberg pour avoir contresigné des ordres d'exécution d'otages ou de prisonniers.

Le chef d'état-major du général Eisenhower, commandant suprême des Alliés, et le général soviétique Ivan Sousloparov signent l'acte de capitulation au nom des vainqueurs. Le général français François Sevez, chef d'état-major du général de Gaulle, est invité à le contresigner à la fin de la cérémonie en qualité de simple témoin. La cessation des combats est fixée au lendemain 8 mai, à 23h »

La Capitulation vue de Paris

« Les Français n'ayant eu aucune part à la capitulation militaire de l'Allemagne, à Reims, le 7 mai 1945, ils ont choisi par la suite de commémorer exclusivement la fin des combats, le 8 mai 1945.

En 1975, le président Giscard d'Estaing a souhaité mettre un terme à cette commémoration dans le désir de se réconcilier avec les Allemands... mais au grand scandale des associations d'anciens combattants.

En 1981, le président Mitterrand a voulu prendre le contrepied de son prédécesseur. Il ne s'est pas contenté de refaire du 8 mai un jour férié. Il en a aussi fait un jour chômé... sans rencontrer d'objections chez les citoyens (faut-il s'en étonner ? un jour de congé supplémentaire, ça ne se refuse pas). Cela fait, avec le 11 novembre, deux jours chômés pour autant de victoires sur nos « amis allemands » ! L'attention portée à cette célébration paraît d'autant plus incongrue que le 8 mai 1945 est aussi marqué par la répression sanglante de Sétif.

À noter que ni les Anglais, ni les Américains ne chôment le 8 mai bien qu'ils aient les meilleures raisons du monde de commémorer cet anniversaire. Quant aux Russes, c'est le 9 mai qu'ils célèbrent la capitulation de l'Allemagne, la cessation des combats ayant été enregistrée ce jour-là à Moscou en raison du décalage horaire.

Notons enfin que cette date du 8 mai 1945 marque avant tout une victoire militaire. Le nazisme proprement dit est mort avec son fondateur dans le bunker de Berlin, le 25 avril précédent. »



Les Amis d'Herodote.net

01/04/15

Comme tous les ans, nous vous attendons nombreux à la Mairie ou au Monument aux Morts pour ce moment dédié aux souvenirs de ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté.



Festival en Othe

Cette année nous recevrons le vendredi 03 juillet à 21h à la salle des fêtes ou en plein air le :

Duo des Prés qui nous interprétera des Chansons franco acadiennes.

Sur des airs de violon et d'accordéon, ils nous proposeront des chants teintés d'humour à travers un mix de bons vieux airs québécois entrecoupés d'expressions bien françaises le tout accompagné deci delà de quelques clins d'œil anglophones. Un vrai moment de musique joyeuse et vivante !

Bon printemps à vous tous

H Kerzreho

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2014 DE LA QUALITE DE L'EAU

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :
COMMUNE DE SAINT BENOIST SUR VANNE



Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2014, le contrôle sanitaire dans le département de l'Aube a donné lieu à **2363** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

λ **Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.**

λ **Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**

λ **Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.**

λ **Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.**

λ **Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.**

1 ORIGINE DE VOTRE EAU



L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **SAINT BENOIST SUR VANNE RESEAU**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **régie communale**.

L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine ne bénéficiant pas de périmètres de protection, et subit un traitement de désinfection.

2 LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 7
Nombre d'analyses non conformes : 1



Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50mg/l.

Teneur moyenne : 27,9 mg/l



Eau de qualité satisfaisante pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1µg/l par substances ou 0,5µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Présence de pesticides dont la teneur respecte la norme de 0,1 µg/l



Eau conforme

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 23,7 °F



Eau de dureté moyenne

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,07 mg/l



Teneur faible en fluor.

Autres paramètres

3 AVIS SANITAIRE GLOBAL :



Eau de bonne qualité.